

Quatrième partie : 'je décide'

“Je décide ”

Le monde n'est pas statique, il est en constante évolution. Cette évolution engendre de nouvelles possibilités et de nouveaux défis. Dans le monde actuel, les progrès technologiques concernant les traitements de données à caractère personnel occupent une place importante, également chez les enfants et chez les jeunes. La technologie vient enrichir leur environnement de vie. Cependant, les progrès technologiques sont souvent ressentis comme une menace pour la vie privée. Tout traitement de données s'accompagne en effet de risques au niveau de la protection de la vie privée. Mais s'ils utilisent leurs données à caractère personnel ainsi que celles d'autrui de manière réfléchie et responsable, les enfants, les jeunes et leurs parents peuvent avoir confiance en ces nouvelles technologies et profiter des nombreux avantages qu'elles offrent.

L'initiative 'Je décide' se fonde dès lors sur le principe que la protection de la vie privée de nos enfants et de nos jeunes ne peut être garantie que si ceux-ci sont conscients de leur vie privée et de celle des autres. Le site Internet www.jedecide.be ainsi que tous les projets 'Je décide' visent donc à montrer aux jeunes comment acquérir une attitude respectueuse de la vie privée, pour eux-mêmes mais aussi vis-à-vis d'autrui. L'équipe qui porte le projet 'Je décide' se compose d'un petit groupe de collaborateurs de la Commission vie privée, chacun avec un bagage différent mais tous animés par la même conviction : il faut encourager les jeunes à développer leur réflexe de protection de la vie privée.

Le principal vecteur d'information de 'Je décide' est son site Internet www.jedecide.be. Ce site contient des informations sur la protection des données à caractère personnel, adaptées à 4 groupes cibles : les enfants, les jeunes, les parents et l'enseignement.

Sachant que les parents et les écoles aussi sont souvent confrontés à de nombreuses questions sur la vie privée de leurs enfants/élèves, 'Je décide' entend également être une source d'informations pour eux. Comme ils sont les acteurs principaux de l'éducation des enfants et des jeunes, 'Je décide' souhaite en outre aussi les encourager à participer à la conscientisation à la protection de la vie privée auprès des enfants et des jeunes.



1.1 Actions de 'Je décide' en 2016

En 2016, le thème du "droit à l'image" lancé en 2015 a été poursuivi. Ce thème s'est avéré être plus actuel que jamais et a été très bien accueilli par le monde de l'enseignement, les jeunes eux-mêmes et les experts. En témoignent l'afflux continu de commandes de notre dépliant 'Droit à l'image - Okidoki ?' (13.673 exemplaires en 2016), le M-Award remporté pour la meilleure initiative pédagogique d'éducation aux médias pour notre campagne sur le droit à l'image (voir ci-dessous) et la demande des organisateurs de *La Semaine numérique* d'organiser des ateliers sur le droit à l'image (voir ci-dessous).

Cette année, dans le cadre du thème du "droit à l'image", l'accent était mis non seulement sur nos jeunes mais aussi sur leurs parents. Bien que l'on dise très souvent des jeunes qu'ils font partie de la génération numérique qui est constamment connectée et qui réalise et met en ligne toutes sortes d'images en permanence, les parents sont aussi très nombreux à s'être entre-temps familiarisés avec les médias sociaux. Sur ces médias sociaux, beaucoup de parents 'branchés' partagent avec fierté les prestations de leur progéniture, souvent images à l'appui. Beaucoup d'enfants sont déjà en ligne avant même leur naissance (songez aux échographies que les heureux futurs parents partagent sur le Net avec leurs amis et leur famille). Mais qu'en pensent véritablement nos jeunes ? Y a-t-il d'après eux certaines règles du jeu que les parents devraient suivre lorsqu'ils partagent (en ligne) des photos et des vidéos de leurs enfants ? Ces questions ainsi que d'autres ont été abordées lors de notre parlement des jeunes sur le droit à l'image (voir ci-dessous). En outre, 'Je décide' a également lancé sur son site Internet tout un bloc thématique sur ce phénomène du "sharenting".

Voici un aperçu des principales initiatives de 'Je décide' en 2016.

1.1.1 Parlement des jeunes sur le droit à l'image

Lors de la journée internationale de la protection des données du 28 janvier 2016, 'Je décide' a organisé un parlement des jeunes sur le droit à l'image. Cet événement a eu lieu le vendredi 29 janvier 2016 à la Chambre des représentants.

Plus de 120 jeunes, tant francophones que néerlandophones, ont reçu une introduction sur le sujet et ont eu l'occasion de débattre avec des experts sur le phénomène du sharenting, la diffusion d'images sur les médias sociaux, le fait de filmer en classe ainsi que le droit à l'image dans le cadre d'émissions de télévision et l'e-réputation.

Le but de ce parlement des jeunes était de formuler des recommandations qui ont été remises par les jeunes au sein de l'hémicycle au Secrétaire d'État à la Protection de la vie privée de l'époque, M. Bart Tommelein. Ces recommandations ainsi que les votes des jeunes sur les affirmations générales concernant le droit à l'image peuvent être consultés sur notre site Internet www.jedecide.be.



1.2 Vainqueur du M-Award pour la meilleure initiative pédagogique d'éducation aux médias

Les M-Awards ont été décernés pour la première fois le 15 novembre 2016 par Mediawijs, le centre d'expertise flamand pour l'éducation aux médias. Avec ces prix, Mediawijs souhaite offrir une meilleure visibilité aux initiatives incitant les personnes à être plus critiques, plus créatives et plus responsables avec les médias. Ces initiatives proposent aux enfants et aux jeunes des outils pour faire des expériences mais aussi pour se défendre.

Dix initiatives d'éducation aux médias ont été nominées par un jury indépendant et étaient en lice pour remporter l'un des quatre M-Awards. Le jury a tenu compte du niveau d'éducation aux médias dans le contenu du projet, de l'impact social réalisé, de la mesure dans laquelle il y a eu une bonne collaboration avec les partenaires et du côté innovant.

Les M-Awards ont été remis lors du 'Vlaamse Mediawijs Congres' par le Ministre flamand des Médias, Sven Gatz.

Le M-Award pour la meilleure initiative pédagogique d'éducation aux médias a été décerné à notre **campagne sur le 'Droit à l'image'**. Cette campagne entend enseigner de manière ludique aux jeunes du 2^e et du 3^e degré de l'enseignement secondaire les règles du jeu de la prise et de la diffusion d'images d'autres personnes.

Cette campagne lauréate du M-Award se composait des éléments suivants :

- le kit pédagogique sur le droit à l'image (à télécharger gratuitement via www.jedecide.be) ;)
- le dépliant 'Droit à l'image - Okidoki ?' (à commander gratuitement via www.jedecide.be) ;)
- le bloc thématique sur les photos et les vidéos sur le site Internet www.jedecide.be ;
- le parlement des jeunes organisé le 29 janvier 2016 au Parlement fédéral.



1.3 La Semaine numérique

"La Semaine numérique" s'est tenue du 10 au 21 octobre 2016.

Lors de cette "Semaine numérique", 'Je décide' a participé à trois tables rondes sur le droit à l'image :

1. une conférence sur le mode de la "formation/l'échange" pour les professionnels de l'enseignement. L'intervention d'autres partenaires serait envisagée : YAPAKA, un avocat spécialisé, un membre du Parquet,...
2. une présentation sur le mode "activité interactive/animation" pour les élèves de l'enseignement secondaire.
Cette animation pourrait être organisée en collaboration avec Action Ciné Média Jeunes (ACMJ, professionnels dans l'éducation des jeunes aux médias). Nous pensons que la diffusion de certains clips vidéos réalisés en Norvège pourrait servir de base à une des activités proposées.
3. une conférence pour les parents avec l'intervention d'autres intervenants : avocat spécialisé, membre du parquet,...

Le but de ces tables rondes était de donner aux professionnels, aux parents et aux enfants une introduction au droit à l'image.

1.4 Bloc thématique sur le Sharenting

Le site 'jedecide.be' s'est enrichi d'un bloc thématique sur le "Sharenting" pour le groupe cible des parents. Ce thème présente de nombreux points communs avec le droit à l'image. Le 'Sharenting' (= contraction des mots 'share' + 'parenting') désigne le partage par des parents ou des grands-parents de photos et de vidéos de leurs enfants ou petits-enfants sur les médias sociaux. Ils le font souvent sans que les (petits-)enfants y aient consenti.

En tant que (grand-)parent, puis-je partager comme bon me semble des images de mes (petits-)enfants ou bien ont-ils aussi leur mot à dire ? La réponse à cette question et à bien d'autres sur ce thème est apportée dans ce bloc thématique actuel au moyen d'exemples concrets et d'astuces pratiques.

1.5 MediaNest

Le 20 octobre 2016, le site Internet www.medianest.be, un site Internet sur l'éducation aux médias s'adressant aux parents, a été lancé. MediaNest est une initiative de Mediawijs, le centre d'expertise flamand d'éducation aux médias, en collaboration avec plus de 20 partenaires. La Commission vie privée, via son projet 'Je décide' est l'un de ces partenaires. L'équipe 'Je décide' s'est chargée de l'élaboration du contenu des textes sur la vie privée.

1.6 MediaMasters

Pour suivre l'exemple des Pays-Bas - où chaque année, une semaine numérique est organisée au cours de laquelle différentes organisations imaginent des missions (en vidéo) que les classes essaient de résoudre - , la Flandre a également lancé en 2016 un projet pilote lié à un jeu de défis sur l'éducation aux médias.

Dans le cadre de ce projet pilote baptisé MediaMasters, tous les différents aspects de l'éducation aux médias ont été mis en lumière pendant la Semaine numérique (du 18 au 25 novembre).

MediaMasters est un jeu interactif sur l'éducation aux médias pour les enfants de cinquième et de sixième année primaire. Au cours de ce jeu, les élèves utilisent activement les médias. À cette occasion, différents aspects sont abordés.

'Je décide' a collaboré à la cyber-quête au cours de laquelle les élèves devaient rechercher des réponses sur les sites Internet des partenaires du projet pilote MediaMasters.

1.7 B-BICO

Par le biais de son projet 'Je décide', la Commission vie privée est devenue membre du consortium B-BICO.

B-BICO est l'acronyme de Belgian Better Internet Consortium et vise à regrouper tous les acteurs et toutes parties prenantes belges concernés par la sécurité en ligne et l'éducation aux médias ainsi qu'une utilisation positive de cet outil fantastique. Ce consortium entend rassembler diverses organisations d'experts et permettre des collaborations plus concrètes, comme par exemple la création d'un 'one-stop-shop' pour le public belge. Les organisations membres du consortium travaillent sur différents thèmes allant de la sécurité technique à une utilisation sûre et plus positive d'Internet. Ce projet est coordonné par Child Focus. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet <http://www.b-bico.be/>.